Nom :	
	Monsieur le Préfet DRIRE
Objet :demande de certificat ouvrant droit à l'obligation d'achat d'électricité éligible à la prime à l'intégration au bâti (tarif d'achat à 55 c€/kWh)	
Monsieur le Préfet,	
Ayant fait l'acquisition d'une installation de production d'électement, conformément au Décret n°2001-410 du mai 2001 relatif a par des producteurs bénéficiant de l'obligation d'achat, de bien vou l'obligation d'achat d'électricité.	aux conditions d'achat de l'électricité produite
Caractéristiques de l'installation de production d'électricité:	
Localisation(adresse):	énergie radiative du soleil
Puissance installée :	
Nombre prévisionnel d'heures de production :	4 350 heures par an
Suivant les termes de l'arrêté du 10 juillet 2006 fixant les condi équipements de production d'électricité photovoltaïques assurent essentielle à l'acte de construction cochée dans la liste exhaustive ci-	une fonction technique ou architecturale
 Toiture, ardoise ou tuiles conçues industriellement avec ou sa Brise-soleil Allèges 	ins supports
 Verrière sans protection arrière Garde-corps de fenêtre, de balcon ou de terrasse Bardages, mur rideau 	
Marque et modèle de l'équipement photovoltaïque :	
Vous trouverez ci joint des éléments permettant d'apprécier de équipements.	e l'intégration technique ou architecturale des
En application des dispositions du décret n°2003-28 2 du 27 du 10 mai 2001 relatif aux conditions d'achat de l'électricité produite p d'achat, je déclare ne pas exploiter moi-même ou par une société q une autre installation photovoltaïque bénéficiant de l'obligation d'acha de l'installation objet de la présente demande.	ar des producteurs bénéficiant de l'obligation ue je contrôle directement ou indirectement,
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes	salutations respectueuses.
ASignature	

Nota : Fournisseur d'électricité :

- EDF ou
- autre fournisseur, régie (spécifier nom, adresse)

Pièces jointes :

information permettant d'apprécier l'intégration technique ou architecturale des équipements photovoltaïques